



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Décret Inscriptions :

« Un procédé plus simple certes, mais qui garde une part obscure »

Vendredi 20 novembre 2009

**Le Gouvernement annonce aujourd'hui avoir trouvé un accord sur la cinquième version du décret Inscriptions. A ce stade, de ce qu'on en connaît et pour la première fois depuis 5 ans, le MR s'en réjouit.**

En effet, la mise en place d'un formulaire permettra aux parents d'exprimer clairement leur(s) préférence(s) pour l'école de leur enfant et ce, dans une période suffisamment longue (15 jours) pour éviter les courses et files du « premier arrivé, premier servi ». Ce procédé semble, tel qu'actuellement annoncé, clair, simple et lisible pour les parents.

Par contre, là où la majorité PS-cdH-Ecolo ne précise que très peu les termes de l'accord, c'est concernant le départage des écoles qui n'auront pas assez de places par rapport à la demande.

Et à ce sujet, les craintes du MR restent entières car :

- Ce nouveau processus risque de toujours être générateur « d'enfants non inscrits »
- La multiplicité des critères va inévitablement compliquer le système de répartition. Dès lors, y aura-t-il une hiérarchisation de ces critères ?
- L'application entière du processus va reposer sur un logiciel auquel il faudra aveuglément faire confiance, alors que les parents ne pourront en vérifier ni le fonctionnement, ni l'éventuelle application d'une hiérarchie dans les critères.

*« Ce processus imaginé par le Gouvernement garde donc sa partie obscure et aléatoire. Et tous les problèmes possibles restent d'actualité tant que la majorité n'aura pas finalisé tout le processus de façon claire », souligne **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.*



Contact Presse : **Johanne Moyart**. Site Internet : [www.mr-pcf.be](http://www.mr-pcf.be)

Courriel : [j.moyart@mr-pcf.be](mailto:j.moyart@mr-pcf.be)